



DELIBERATION N°20140051 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

SYNDICAT DES EAUX SAINT-CHAMOND/L'HORME - REPRESENTATION DE LA COMMUNE - DESIGNATION DES DELEGUES

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par délibération en date du 2 octobre 2006, l'assemblée municipale a approuvé la création d'un syndicat associant les communes de Saint-Chamond et de L'Horme dénommé « Syndicat des eaux de Saint-Chamond – L'Horme ».

A l'issue des délibérations concordantes des deux collectivités, un arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2006 a entériné la création de ce S.I.V.U. ayant pour objet l'achat, la potabilisation d'eau brute, le stockage, la distribution des eaux traitées et la gestion des abonnés.

Les statuts de ce dernier prévoient en leur article 5, que le comité syndical est composé de délégués de chaque commune, à raison de 7 en ce qui concerne la ville de Saint-Chamond et de 3 pour la commune de L'Horme.

En application de ces dispositions et à la suite du récent renouvellement de l'assemblée, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection de 7 représentants titulaires de la commune et de 7 suppléants appelés à siéger au sein de cette instance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- de procéder aux opérations d'élection.

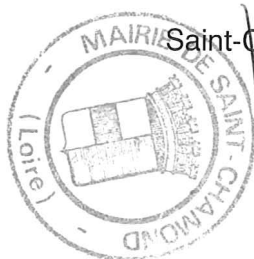
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour, 1 abstention, le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote, ont été désignés :

Titulaires : M. Jean-Luc Degraix, M. Christophe Oriol, M. Pierre Décline, M. Jean-Paul Rivat, M. Philippe Paret, Mme Patricia Simonin-Chailot, M. Franck Descours.

Suppléants : M. Alexandre Cigna, M. Bernard Triollier, M. Jean-Marc Mounier, Mme Pascale Offrey, Mme Juliette Bernalier, M. Alain Barbasso, M. Ludovic Castillan.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.



Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2014